

Camping du Kerver * *

Chemin du Kerver - 56730 - Saint-Gildas De Rhuys

Du 1 mai au 30 Septembre 2017

Mail : campingdukerver@saint-gildas-de-rhuys.fr

Internet : campingdukerver.com

Tel : 02.97.45.21.21 / 07.82.53.23.03

Contrat de réservation 2017 (sous réserve de nos disponibilités)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postale : Ville : Pays :

E-mail : Portable : Téléphone :

N° de carte d'identité/passeport : Immatriculation véhicule :

Liste des accompagnant(s)

Nom	Prénom	Date de naissance	Date d'arrivée	Date de départ
1				
2				
3				
4				
5				
6				

ARRIVÉE LE : / /

DÉPART LE : / /

Emplacement
 Avec électricité Sans électricité

Bungalow Toilé 4 personnes

Réservation et mode de règlement

Montant des Arrhes* : 30 € + 5 € de frais de gestion.

Règlement par : Chèque Bancaire à l'ordre du « Trésor Public »

Mandat cash à l'adresse postale du camping

Chèque vacances

Espèces

Les Arrhes seront déduits de la facture globale du séjour (hors frais de gestion).

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de réservation. À noter que votre réservation sera effective après confirmation et réception des arrhes.

À: Signature précédé de la mention « lu et approuvé »

Le :

Conditions générales de réservation

1. Réservation.

Toute réservation implique l'acceptation du règlement intérieur du Camping Municipal du Kerver et des conditions énoncées ci-dessous.

Toute réservation est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous-louée. En cas de litige le Tribunal administratif de Vannes est seul compétent.

La réservation n'est effective qu'après confirmation et réception des arrhes.

Pour un emplacement le solde du séjour se fait la veille du départ.

Les campeurs sont tenus de donner une date de départ dès lors inscription. En cas de prolongation, un accord de la direction devra au préalable être donné. Dans le cas contraire, le campeur s'engage à libérer l'emplacement à la date indiquée.

Pour une location le solde du séjour se fait à l'arrivée.

Les mineurs non accompagnés d'un tuteur légal ou d'une décharge parentale ne seront pas admis dans l'enceinte du camping.

Les frais de réservation ne seront ni remboursés, ni déduits de votre forfait séjour.

Les réservations portent sur un emplacement pour une période donnée. Le choix de l'emplacement est fait par le camping. A tout moment le camping se garde le droit de modifier votre numéro d'emplacement jusqu'au jour de votre arrivée.

2. Annulation séjour réservé.

* **Les arrhes** : l'annulation de la réservation entraîne la perte du montant des arrhes mais ne vous oblige pas à l'exécution du contrat.

Sans avertissement écrit ou téléphonique de votre part, l'emplacement ou l'hébergement locatif devient disponible le jour suivant de la date d'arrivée prévue et la somme versée reste retenue.

3. Cautions (uniquement pour l'hébergement locatif)

Elles vous seront demandées à votre arrivée et restituées à votre départ sauf conservation en cas de perte ou de dégradations. **Tarifs** : 180 € pour l'hébergement locatif / 30 € caution ménage locatif.

4. Horaires d'arrivées et de départs.

Le jour d'arrivée et de départ est au choix.

Les arrivées se font à partir de 15h et les départs avant 12h. En cas de départ supérieur à l'horaire en vigueur, une nuitée de plus sera facturée.

Prolongation de séjour possible en fonction de nos disponibilités.

5. Animaux domestiques.

Les animaux peuvent être admis sur le camping moyennant une majoration de 2 € par animal et par jour. Ils devront être vaccinés (antirabiques en cours de validité) et tatoués ou pucés.

Ils doivent impérativement être tenus en laisse.

Le carnet de vaccination doit être remis à l'accueil à votre arrivée.

En application de la loi 99-5 du 6 Janvier 1999, les chiens de première catégorie sont interdits dans l'enceinte du camping et les chiens de deuxième catégorie acceptés toujours muselés et tenus en laisse par une personne majeure, sur présentation du permis de détention

Ils ne doivent pas être laissés enfermés ou seuls en l'absence de leurs maîtres qui sont civilement responsable. L'accès aux sanitaires est interdit aux animaux.

6.Extrait du règlement intérieur

Le règlement intérieur est affiché au bureau d'accueil. Toute personne pénétrant dans l'enceinte du camping est tenue de le respecter. En cas d'infraction au règlement intérieur la direction se réserve le droit d'expulser sans préavis.

Les feux au sol, les feux d'artifices, les pétards et les barbecues sont strictement interdits dans l'enceinte du camping.

Le camping décline toute responsabilité en cas d'incendie, de vol, d'intempéries, etc. et en cas d'incident relevant de la responsabilité du locataire.